

Au Casino, on joue...
avec la santé des employés
Page 3

La protection de la vie
privée a-t-elle des limites?
Page 6

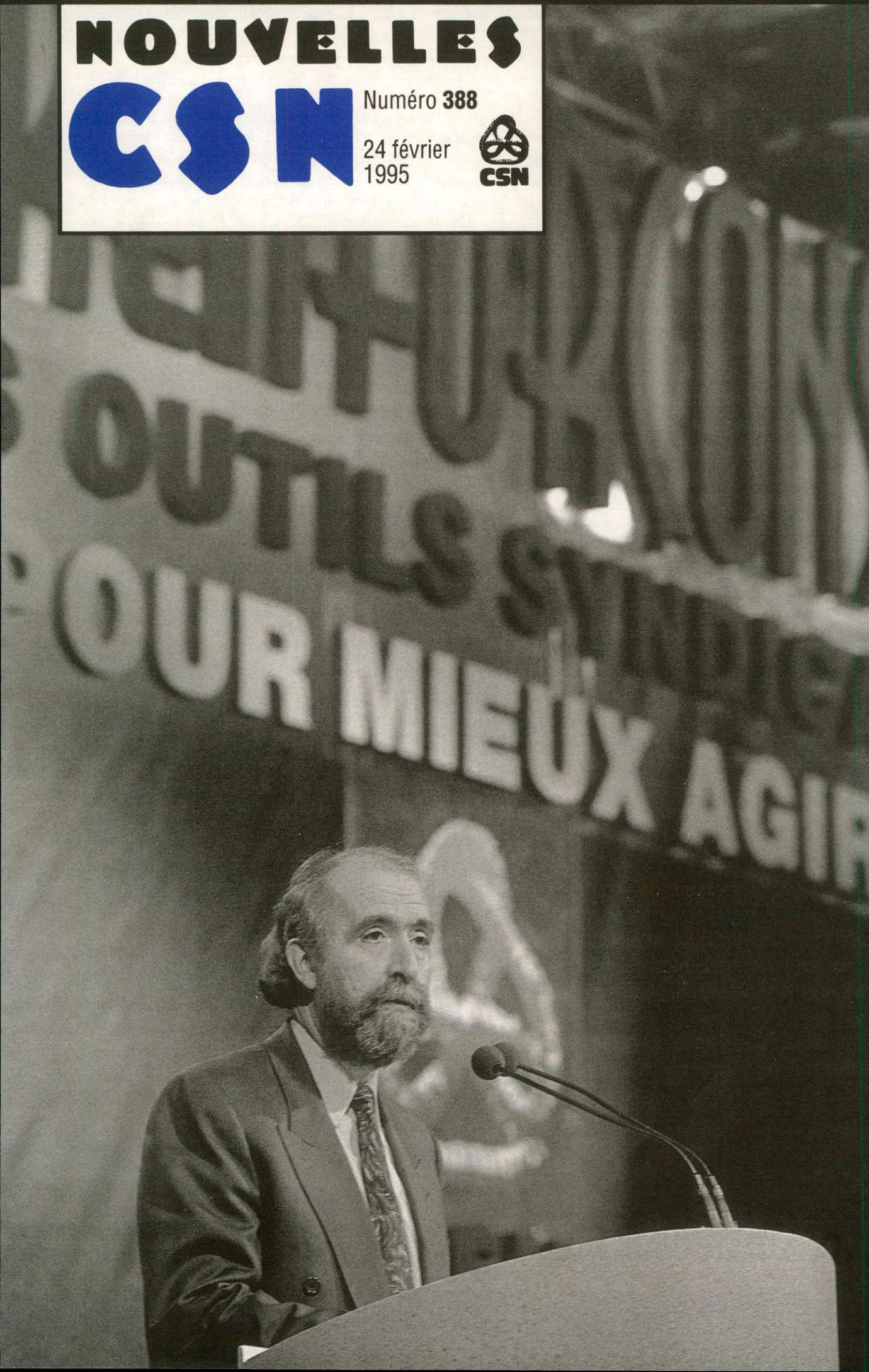
Billet
Les pôvres
Page 2

NOUVELLES

CSN

Numéro 388

24 février
1995



B I L A N D U 8^E C O N G R È S S P É C I A L

UNE CSN RENFORCÉE, DE MEILLEURS SERVICES AUX MEMBRES

Les pòvres

Que celles et ceux qui entretenaient des inquiétudes quant à la santé des affaires de M. Michael Rosenberg se rassurent: sa compagnie à numéro 123 456 Canada Inc, propriétaire du Holiday Inn Crown Plaza, à Montréal, a fait faillite en décembre 1993 pour être aussitôt remplacée par la compagnie à numéros 234 567 Canada Inc. Mais M. Rosenberg continue de brasser de grosses affaires et de faire des millions.

Les hommes et les femmes mis sauvagement à la rue le soir du 24 décembre 1993 continuent de marcher dans la gadoue, devant l'hôtel de ce monsieur qui fait dans l'immobilier. Mais comme ce n'est que du petit monde, qui ne gagnait pas cher et qui ne déplace pas beaucoup d'air, rien ne presse et on peut vous assurer qu'il n'y a pas de loi spéciale en vue. Les lois spéciales, c'est bien connu, on conserve ça pour les vrais problèmes.

Un autre pour lequel nous vous prions de ne pas vous inquiéter, c'est M. Michel Gaucher. Après avoir démantelé l'empire Steinberg et déclaré faillite, ce merveilleux prototype de la garde montante du Merveilleux monde des affaires n'en a pas moins conservé son château accroché aux flancs du mont Royal, versant Westmount. On rapporte qu'il ne roule pas en Lada.

M. Gaucher, qui s'y connaît autant en matière d'électricité que M. Rosenberg en matière de justice, vient d'empocher plus de huit millions de dollars d'Hydro-Québec pour des études devant conduire à la construction de deux centrales privées. Des études dont le syndicat des ingénieurs met en doute l'existence même. Pas mal, pour un failli!

Robert Obadia, qui doit plus de \$4 millions en salaires impayés à ses ex-employés de Nationair, a lui aussi fait faillite. Une faillite personnelle, après qu'il se fût versé des millions en dividendes, étant unique actionnaire de son entreprise. Quelques jours avant de déclarer faillite, il était

passé devant un notaire pour mettre au nom de son épouse leur maison de Westmount, évaluée à quelques millions.

M. Mario Bertrand, ex-chef de cabinet de Robert Bourassa, est accusé d'avoir réalisé des profits faramineux grâce à ses contacts chez Hydro, dont il était membre du conseil d'administration. Des actions achetées \$11 000, qui valaient un million de dollars un an plus tard. M. Bertrand n'a pas fait faillite. Ce n'était sans doute pas nécessaire. Mais comme il n'y a rien de trop beau pour les valeureux serviteurs publics qui ont accès aux fonds publics, ce sont les contribuables qui assumeront les coûts de sa défense. Et qui assument aussi les coûts de la poursuite!

Et puisqu'il est question d'Hydro-Québec, son ministre responsable, François Gendron, est en passe d'aller rejoindre les Jean

Garon, Jean Campeau, Richard Le Hir et Rita Dionne-Marsolais au Panthéon de la Bêtise, où se retrouvent tous les Gaston La Gaffe de la terre.

Même que pour ce ministre entreprenant, les petites centrales privées auraient du bon! Un homme d'affaires du Saguenay, impliqué dans un projet de cette sorte au Lac-Saint-Jean, M. Pierre

Lajoie, subit d'ailleurs son procès sous des accusations de fraude. Quelques millions. Un témoin a glissé devant le tribunal qu'une partie des sommes que l'accusé aurait détournées avaient servi à organiser des partouzes, avec danseurs et danseuses, pour divertir des gens haut placés au gouvernement.

Au fait, pourquoi tant Wall Street que les petits entrepreneurs véreux tentent-ils à ce point de mettre la main sur Hydro et la production d'électricité? Parce que ce sont des philanthropes et qu'à ce titre ils voudraient, même à perte, faire bénéficier le peuple du Québec de leur lumière?

Non! Parce que c'est payant et qu'il y a une passe à faire là!!!



NOUVELLES CSN
est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page Informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
(514) 598-2159
Michel Crête
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux

Jacqueline Rodrigue
Photographe
Alain Chagnon
Michel Giroux
Caricaturiste
Garrotte

Impression
Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233

1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
NOUVELLES CSN dans leur journal.

Au casino, on joue... avec la santé des employés

Par Lucie Laurin

Cent soixante millions de dollars, les profits du Casino de Montréal pour sa première année d'exploitation. Et, le croiriez-vous?, sont même pas foutus d'acheter une trousse de premiers soins pour les travailleurs et les travailleuses de la cuisine.

Vous êtes cuisinier au casino de Montréal et vous vous coupez un doigt. Que faire? Trois choix s'offrent à vous: continuer votre travail et enrichir le menu de votre précieux liquide vital; risquer l'infection en vous saisissant du premier torchon venu pour arrêter l'hémorragie; ou parcourir, en laissant derrière vous une longue traînée de sang, les cinq étages qui vous séparent de l'infirmière, seule dépositaire, en ces lieux, de matériel de premiers soins.

Pierre Roy, cuisinier et délégué syndical, explique: «De-



Pierre Roy

puis les débuts, nous réclamons une trousse de premiers soins à la cuisine; ce qui n'est pas un luxe, car les coupures et les brûlures sont fréquentes! Mais l'employeur tient mordicus à ce qu'il n'y ait qu'un seul endroit, sur six étages, où on peut trouver des diachylons et des bandages: l'infirmière, située au rez-de-chaussée, alors que les cuisines se trouvent aux troisième et cinquième étages!»

Et encore faut-il que l'infirmière s'y trouve, à l'infirmière, quand on a besoin d'elle! C'est dire qu'on doit s'abstenir de tout accident avant l'ouverture, à 11 heures, et lorsque le gros lot est tiré; car alors elle se précipite... au cas où le coeur

du gagnant ne tiendrait pas le coup.

L'employeur est pourtant tenu, par le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins, de mettre à la disposition des employés un local et des trousseaux de premiers soins accessibles en tout temps et le plus près possible des lieux de travail.

Un employeur à éduquer

Les 340 membres de la section resto-casino du syndicat des employés du casino de Montréal, en négociation depuis le 20 décembre, devront donc s'armer de patience pour apprendre à leur employeur l'abc de la santé-sécurité. Celui-ci s'est plutôt contenté, jusqu'à présent, de nier les problèmes, contester systématiquement les réclamations des employés et recourir abusivement à l'assignation temporaire.

«L'employeur a toujours eu recours à l'assignation temporaire, explique Sylvain Côté,

serveur et vice-président du syndicat. Mais autrefois, il affectait l'accidenté à un autre poste ne comportant pas les mêmes risques, tandis que maintenant, il l'assigne au même poste en allégeant la tâche, "pour qu'il ne se sente pas dépaysé". Mais qui, pensez-vous, accomplit les tâches que l'accidenté ne peut pas remplir? Le résultat, c'est une surcharge de travail pour les autres avec le mécontentement qui s'ensuit, et la culpabilité pour l'accidenté.»

Facteur non négligeable, chacun de ces cas représente autant d'accidents que l'employeur ne déclare pas à la CSST...

Des lieux non sécuritaires

Et ils sont nombreux, les accidents. Au bar à jus, par exemple, les serveurs doivent transporter des plateaux contenant jusqu'à 19 verres. «Les plateaux peuvent peser 16 livres, déclare Patrick Hanna, président du syndicat et serveur. Nous les portons à hauteur de la tête, durant 7 heures et demie par jour, ce qui nous occasionne des tendinites, des bursites et des maux de dos.»

Au restaurant La bonne carte, les commis débarrasseurs transportent des plateaux pesant jusqu'à 80 livres dans des allées encombrées de clients.

À la cuisine, les planchers sont toujours mouillés et glissants à cause des drains

inadéquats. Les cuisiniers n'ont pas de mitaines à four et utilisent le premier linge qui leur tombe sous la main. Les magasiniers, eux, doivent effectuer, les bras chargés, des torsions dangereuses et des enjambements périlleux parce que les lieux de travail sont encombrés.

On n'est pas pressé...

L'employeur a accepté le principe d'un comité paritaire de santé-sécurité. Mais, dit-il, on le mettra sur pied quand la convention sera signée. Après tout, on n'est pas pressé, des problèmes de santé-sécurité, on n'en a pas...

Pourtant, l'autre jour, un employé a eu un malaise cardiaque. Non, l'employeur ne l'a pas fait transporter à l'hôpital, comme le prescrit la loi; c'est sa femme qui s'en est chargée...



Sylvain Côté



Patrick Hanna

Une obligation de réflexion comme on en a rarement vue

Neuf des commissaires régionaux sur l'avenir du Québec sont des militants de la CSN. Comment conçoivent-ils leur rôle? Que retiennent-ils de l'expérience jusqu'à présent?

Par Maroussia Kishka et Luc Latraverse

Malgré tous les défauts qu'on a pu trouver aux commissions régionales sur la souveraineté, elles s'avèrent un baromètre de nos valeurs, de nos aspirations et un moment privilégié pour forcer la réflexion sur notre vision du pays. C'est ce que constatent trois des neuf commissaires issus des rangs de la CSN, que *Nouvelles CSN* a rencontrés durant le congrès spécial, juste après l'adoption de la Déclaration de souveraineté soumise par l'exécutif de la CSN (voir page 16).

Les trois commissaires, Solange Tremblay, Michel Lessard et René Lachapelle, conviennent que le consensus en faveur de la décentralisation, qui s'était déjà dégagé lors de la commission Bélanger-Campeau, est massivement repris à ces commissions régionales. Les MRC, les municipalités, les commissions scolaires la réclament, mais... en autant qu'on ne touche pas à leurs propres structures.

Cependant, par leurs questions, les commissaires tentent de forcer les intervenants à pousser leur réflexion sur la décentralisation, à ne pas s'en tenir au syndrome «pas dans ma cour», souligne Solange Tremblay. Est-ce que ça peut se faire avec ou sans la souveraineté? Une obligation de réflexion qui vise à les amener éventuellement à se prononcer dans un sens ou dans l'autre. René Lachapelle évalue que la réflexion sur une vision commune de la décentralisation n'est pas encore très avancée.

Une vision éclatée du pays

Il y a des souverainistes et quelques fédéralistes qui interviennent, mais pour bon nombre d'organismes, de groupes ou d'individus, les audiences servent surtout à faire état de leurs préoccupations et de leurs questionnements. Ainsi, les personnes âgées veulent être rassurées sur le maintien des services de santé. Les femmes hésitent à se prononcer

en faveur de la souveraineté, mais définissent le contenu d'un projet de société. Quant aux jeunes, leurs préoccupations concernent l'emploi et le maintien de leur qualité de vie. Ils ne sont pas prêts à tout bousculer, constate Solange Tremblay. «Les jeunes, ajoutent-elle, posent beaucoup de questions sur la souveraineté pour pouvoir se faire une idée. Ils ont un trou dans la mémoire,» comme le soulignait le titre de leur mémoire.

Selon René Lachapelle, le classique discours à saveur économique, pour ne pas dire comptable, se manifeste surtout chez les tenants du fédéralisme et du statu quo. «Il y a des personnes qui ont réclamé du gouvernement qu'il soumette son plan d'affaires pour les deux années à venir, avant de se prononcer ou de tenir un référendum. Mais il y a aussi un autre discours dans le milieu des affaires qui vante les mérites des petites unités, de la décentralisation, de ce qui est près du monde.» Les trois commissaires conviennent cependant que le discours économique ne domine pas les audiences.

En fait, les gens parlent d'une variété de sujets: la promotion de la culture, une affirmation plus poussée de la langue française, le maintien des programmes sociaux et de nos valeurs démocratiques. Mais il y a peu d'interventions sur les valeurs communes que devra épouser un Québec souverain. Ils semblent considérer



Solange Tremblay, présidente du Conseil central du Bas-St-Laurent



René Lachapelle, président du Conseil central de Sorel

tout simplement qu'elles sont acquises, qu'elles sont déjà définies dans nos chartes et nos lois.

Par contre, nos commissaires constatent que des intervenants ne se limitent pas à parler de droits, mais aussi de devoirs et d'obligations. Les gens disent: «on devrait avoir une charte des droits, des devoirs et des obligations», ce qui n'est pas sans inquiéter nos trois commissaires qui y voient une influence du discours néolibéral en faveur de la responsabilisation des individus. Michel Lessard rapporte qu'en regard de ces devoirs et obligations, certains réclament l'abolition du droit de grève dans les services publics et parapublics.

Une réflexion sur la démocratie

Solange, Michel et René sont étonnés du fait que bien des interventions exposent aussi la façon dont les gens envisagent la démocratie. Cela va jusqu'aux personnes qui prônent la démocratie directe et le recours à une carte de citoyen pour se prononcer sur tout. «Parfois, c'est un peu flyé, il y en a qui voudraient intervenir tous les jours», de dire René Lachapelle. «On sent quand même un dénominateur commun», précise Michel Lessard. De plus en plus, les gens veulent se prendre en charge et influencer ce qui est proche d'eux, pas seulement à tous les deux ou quatre ans, lors des élections.»

Le défi des commissaires

La grande difficulté du travail des commissaires, selon nos trois interlocuteurs, ce sera d'extirper de tout cela un fil conducteur, au moment de la rédaction de leur rapport. Il y a toutes sortes de modèles de décentralisation. Des visions différentes de l'exercice démocratique. Des préoccupations diverses, selon les milieux et les groupes.

En outre, les gens sont prêts à faire des changements, mais en général sans perdre leurs acquis. Cela ne surprend pas René Lachapelle, qui souligne que durant ces commissions, on parle de bâtir un pays alors que le contexte économique est difficile et qu'on veut contrôler davantage les finances publiques.

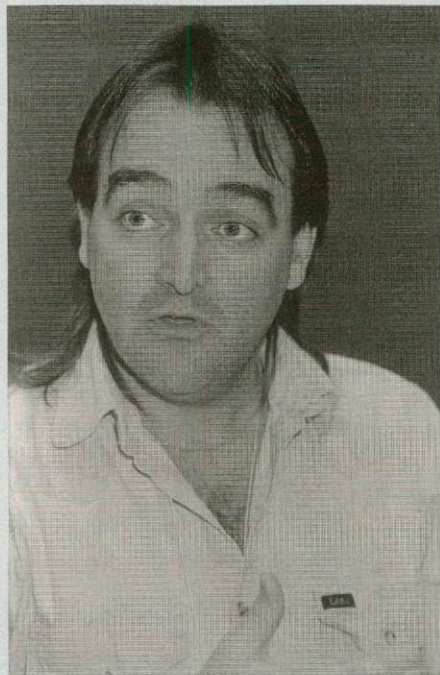
Suite aux récents sondages qui donnent une minorité de francophones en faveur du OUI, les commissaires estiment qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, y compris dans nos rangs. René Lachapelle souligne que ce ne sont pas les 220,000 membres de la CSN qui voteraient OUI, demain matin. De l'avis de Michel Lessard, ces commissions permettront au gouvernement de bien identifier les forces et les faiblesses dans les différentes régions, en prévision de la campagne référendaire, et de définir sa stratégie en conséquence.

Un rôle actif pour la CSN

On l'a dit, pas moins de neuf membres de la CSN siègent comme commissaires aux commissions régionales pour recevoir les points de vue de la population sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté. «J'ai trouvé que c'est une reconnaissance de l'implication syndicale et sociale de la CSN par le milieu», déclare Solange Tremblay. Avis que partagent Michel Lessard et René Lachapelle. Cette participation permet aux commissaires CSN de défendre les valeurs du mouvement, comme le souligne Michel Lessard: «Dès la première réunion de la commission régionale, j'ai senti que je pouvais influencer le processus. Il n'y avait eu que des mémoires présentés par des hommes, lors de la première audience. J'ai préconisé qu'on privilégie les mémoires que les femmes présenteront, vu qu'elles sont moins nombreuses à venir témoigner.»

Une bonne participation

Les trois commissaires se disent étonnés du fort taux de participation. «Même par un soir de mauvais temps, à Québec, on a dû installer des hauts-parleurs en dehors de la salle parce qu'il y avait plus de 1,200 personnes qui étaient présentes», note Michel Lessard. Les médias ont souligné que les interventions portaient peu sur le projet de loi. Constat que font aussi nos trois interlocuteurs. René Lachapelle ajoute cependant: «Il faut compren-



Michel Lessard, président du Conseil central de Québec

dre que dans bon nombre de groupes, il n'y a pas de tradition d'intervenir sur des textes juridiques. Les gens viennent surtout pour parler de ce qui les préoccupe et de ce qui leur tient à coeur.»

Les six autres commissaires

Outre ces trois commissaires interviewés par *Nouvelles CSN*, on retrouve Louise Blanchet à la commission régionale Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Rosanne Tétrault, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Arthur Sandborn à Montréal, Carmelle Vigneault dans l'Outaouais, Cécile Croze dans Lanaudière et Janvier Cliche en Estrie.

La protection de la vie privée a-t-elle des limites?

Nous sommes de plus en plus fichés, de nombreuses façons, par toutes sortes d'organismes, gouvernementaux et autres.

Le danger, c'est quand toutes ces banques de données se mettent à «se parler».

Par Lucie Laurin

Deux faits, une vérité scientifique:

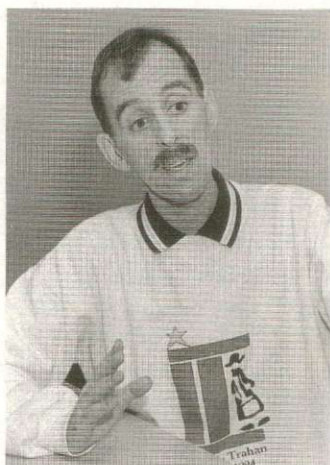
- un ambulancier intervient pour secourir un détenu à la carotide perforée et il est aspergé de sang et de vomissures;

- une femme est violée par un détenu;

- le virus du sida voyage par le sang et par le sperme, mais il faut compter entre six semaines et six mois avant que des tests ne révèlent la présence d'anticorps dans l'organisme.

Pendant que l'ambulancier et la femme agressée exigent de savoir si le détenu est séropositif, le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, annonce qu'il n'y aura pas de tests obligatoires de dépistage du sida pour les violeurs présumés.

Les renseignements personnels seraient-ils parfois trop protégés? *Nouvelles CSN* a fait enquête.



Lloyd Léger

Lloyd Léger, vice-président du RETAQ responsable de la santé-sécurité, est catégorique: «Nous ne revendiquons jamais que le secret professionnel soit transgressé, dit-il. De toutes façons, dans 90% des cas, nous avons à intervenir sur la rue ou en d'autres endroits, comme une garderie, par exemple, où il serait impensable de demander à voir le dossier médical avant d'intervenir! Ce qu'il faut, c'est appliquer des mesures de protection universelles.»

Pierrôt Péladeau, juriste et conseiller en systèmes d'information, renchérit: «Il serait même dangereux que les ambulanciers soient informés de la séropositivité ou non d'un blessé. Dans un cas extrême comme celui-ci, les ambulanciers sont traités à l'AZT, au cas où il y aurait contamination. Un test négatif pourrait créer un faux sentiment de sécurité et les inciter à abandonner le traitement. Et un test positif pourrait créer de l'an-

goisse, alors qu'il n'y a pas nécessairement eu contamination!»

Cependant, c'est en vain que les ambulanciers réclament des mesures de protection semblables à celles qui prévalent depuis longtemps en Ontario, pour les cas où ils sont en contact avec de grandes quantités de sang ou d'autres liquides biologiques: masques, lunettes, jaquettes. Dans la majorité des ambulances, on ne trouve toujours que des gants.

Attention aux exceptions!

La position du Regroupement québécois des CALACS (centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) en aura étonné plusieurs. Le regroupement a refusé de s'associer à la pétition demandant des modifications à la loi pour conférer aux juges le pouvoir d'imposer des tests de dépistage aux présumés agresseurs sexuels. «La question fondamentale pour nous est de savoir si le test sur l'accusé est le meilleur moyen de vérifier s'il y a eu infection», déclare la présidente Diane Lemieux. Or, l'accusé pouvait être infecté au moment de l'agression sans que le test ne le révèle; par ailleurs, même si le test est positif, cela ne signifie pas que la victime a été infectée, la contamination n'étant pas automatique.»

Aussi, même si la situation est fort injuste — une possible infection par le virus du sida s'ajoutant aux autres effets

néfastes d'une agression sexuelle — le meilleur moyen de rassurer la victime sur son état de santé demeure-t-il le test qu'elle subira elle-même.

Dans l'éventualité où il existerait un test permettant d'obtenir des résultats immédiats, c'est encore celui de la victime qui offre le plus de garantie, un test imposé à l'agresseur et qui serait positif ne signifiant pas qu'il y a eu contamination.

Françoise David, présidente



Françoise David

de la Fédération des femmes du Québec, commente: «Il y a là une question éthique: veut-on que tout le monde soit fiché? Le dépistage obligatoire, ça ira jusqu'où? Si on l'accepte pour une catégorie de personnes, ensuite ce sera les immigrants et les immigrantes, puis les femmes enceintes présumées toxicomanes, etc. Et si une femme enceinte est trouvée séropositive, va-t-on l'avorter de force?»



René Laperrière

Une affaire de choix sociaux

«*Tout est affaire de choix sociaux*, dit René Laperrière, professeur au département de Sciences juridiques de l'UQAM. *Nous vivons dans une société complexe et nous réclamons de l'efficacité. Exemple: le paiement direct. Nous sommes exposés, c'est vrai, mais il est également vrai que nous nous exposons volontairement!*»

Choix sociaux, aussi, quand il s'agit d'établir l'identité des personnes. Le professeur Laperrière favorise l'établissement d'une carte d'identité et la mise sur pied d'un organisme public chargé du contrôle de l'identité des personnes, et qui ne devrait jamais s'écarter des objectifs pour lesquels il a été créé. «*On ne peut être contre la mise sur pied d'instruments d'identification convenables*, dit-il. *Après tout, on ne vit pas dans un petit village!*»

Pas question, par contre, de centraliser les informations recueillies sur les citoyens par divers organismes: toutes les banques d'information de-

vraient demeurer étanches. «*Déjà, certains segments de la population ne sont plus assurables parce qu'ils vivent dans un quartier défavorisé. Pendant que des catégories sont plus contrôlées que la moyenne, d'autres ont des privilèges. C'est facile de discriminer quand tout le monde est fiché! On devrait ne recueillir que le minimum d'informations sur les citoyens.*»

Une nouvelle culture: le respect

Recueillir le minimum: tout le monde y trouve son compte. C'est ce qu'a constaté Pierrôt Péladeau lorsque des entreprises ont requis ses services afin de gérer les informations qu'elles détiennent sur leurs employé-es et leurs clients d'une façon qui soit conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels (loi 68). «*En général, on a tendance à recueillir trop d'informations, de mauvaises informations, et, en plus, on les utilise mal*, dit-il. *Ainsi, les entreprises accumulent des informations sur leurs employé-es qui ne servent à rien et qui sont coûteuses à*

gérer. Plusieurs se sont rendu compte qu'en appliquant la loi, elles faisaient des économies!»

Son passage dans diverses entreprises lui a permis de constater qu'on respecte beaucoup mieux la loi dans le privé que dans le public. Dans plusieurs cas, l'effort de transparence fourni par les employeurs pour se conformer à la loi a entraîné un changement de culture. Ainsi, certaines garderies ont été amenées à mieux définir le champ d'intervention des travailleuses en portant à la connaissance des parents les informations recueillies sur elles et sur les enfants, ce qui a abouti à une valorisation de la profession aux yeux des parents.

Un nécessaire débat démocratique

Pierrôt Péladeau estime que



Pierrôt Péladeau

depuis l'adoption de la loi 68, nous sommes mieux protégés au Québec et que le travail de conscientisation effectué par les mouvements de consommateurs et de défense des droits a

incité les citoyens à recourir davantage à la loi et à exercer leurs droits. «*Les gens ont les moyens de connaître et de contrôler l'information qui circule sur eux*, dit-il. *Mais la conception des systèmes de gestion de l'information leur échappe. Or, tandis qu'une loi écrite peut rester lettre morte, un système informatique fonctionne qu'on le veuille ou non; et il régit notre vie. S'il est mal conçu...*»

S'il est mal conçu, s'il est improvisé sans évaluation sociale, s'il fait en sorte que des fichiers incompatibles sont couplés, des gens sont empêchés d'exercer leurs droits; d'aucuns se feront même expliquer qu'ils sont décédés ou qu'ils ne sont pas nés...

Et de dénoncer l'opération de la carte soleil avec photo lancée par le ministre Marc-Yvan Côté, une opération bâclée dont les conséquences sont encore mal évaluées, dit-il. Rapidement, sans concertation ni étude d'impact, on a procédé en faisant porter le maximum des coûts aux institutions et aux citoyens, oubliant que l'assurance-maladie demeure un droit. Résultat: des centaines de milliers de Québécois — des jeunes pour la majorité — qui renoncent à renouveler leur carte, tant les démarches sont compliquées. Et les fraudeurs, qu'on voulait ainsi contrer, continuent de frauder.

«*Le choix des systèmes d'information est un choix politique et il devrait être le fruit d'un débat démocratique*», conclut Pierrôt Péladeau.

UNE CSN RENFORCÉE QUI POURRA AGIR MIEUX

Le 8^e Congrès spécial de la centrale, qui portait sur l'organisation de nos ressources internes, a pris des décisions qui auront pour effet d'améliorer notre fonctionnement et nos services aux membres.

Par Michel Rioux

Préparé de longue main, le congrès sur l'organisation des ressources de la CSN, qui s'est tenu à Montréal du 15 au 18 février, a produit les résultats qui en étaient espérés. Au terme de débats dont le président Gérald Larose a souligné la très grande qualité, félicitant du même souffle les délégué-es pour leur discipline et leur sérieux, notre mouvement se retrouve mieux armé pour faire face aux nouveaux

défis imposés par les changements qui ne cessent de marquer la société en général et le monde du travail en particulier. Ce congrès spécial a été suivi par un nombre record de délégué-es, preuve s'il en est que des questions de structures et de ressources internes peuvent aussi toucher les membres de très près. Ne dit-on pas en effet qu'il s'agit là de l'organisation de notre solidarité au quotidien?

POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES SYNDICATS ET MIEUX ENRACINER NOS DÉCISIONS

DES CONGRÈS AUX TROIS ANS

Depuis nombre d'années, plusieurs militantes et militants en étaient arrivés à constater que la tenue de congrès aux deux ans devenait de plus en plus problématique. La somme des efforts mis en oeuvre pour la préparation d'un congrès, qui s'étalent au minimum sur une année, de même que le temps nécessaire à l'enracinement des décisions et des orientations qui y sont prises, faisaient en sorte que la période de deux ans devenait de plus en plus serrée si on voulait agir avec une certaine efficacité.

Des arguments fort valables ont été amenés pour que les congrès continuent de se tenir aux deux ans. Ils constituent de formidables écoles de formation syndicale, ont par exemple plaidé Flavie Achard, du Cégep Montmorency et

Claude Leduc, du Syndicat de l'entretien de la STRSM. Par contre, le président de la FTTPF, Claude Plamondon, est venu indiquer que son organisme avait opté pour la tenue de congrès aux trois ans. La raison a cependant fini par pré-

valoir et les délégué-es ont adopté la proposition de tenir nos congrès par alternance, aux trois ans.

Ainsi, le prochain congrès de la CSN, déjà prévu pour 1996, sera suivi d'un congrès en 1999. Entretemps, en 1997,



■ C'est le président du Conseil central du Montréal Métropolitain, Arthur Sandborn, qui a accueilli les quelque 2,300 congressistes, dont environ 1,675 délégué-es officiels et fraternels.



■ Une délégation de cinq travailleurs, présidents et membres de la direction de la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA), a participé au congrès à l'invitation de la CSN. Cette fédération évalue présentement la possibilité de s'affilier à une centrale syndicale, dont évidemment la CSN.

ce sont les fédérations qui tiendront leurs congrès et en 1998, ce sera le tour des conseils centraux. Tout cela dans le but de permettre aux syndicats, qui comptent un nombre toujours plus réduit de membres, de participer aux diverses instances du mouvement.



■ Près de 500 délégué-es vivaient leur premier congrès à la CSN. Heureuse initiative: on avait demandé à quatre retraités du mouvement et membres de l'OR-CSN de leur adresser la parole. Ce dont Gerry Taylor, Lawrence Lord, Arsène Henry et Martial Lafortest se sont chargés avec plaisir.

LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE CONSEILS CENTRAUX

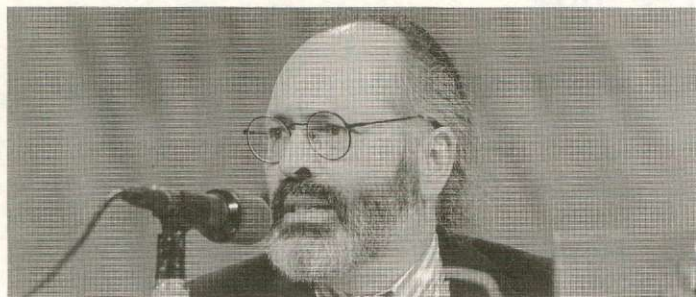
MISSION ACCOMPLIE

La démarche enclenchée depuis plus de dix ans afin que les conseils centraux correspondent davantage aux regroupements administratifs régionaux a finalement connu son aboutissement avec l'adoption de la proposition réduisant leur nombre à treize. Les régions administratives gouvernementales, on le sait, occupent de plus en plus d'espace en termes de pouvoirs avec la tendance grandissante vers la régionalisation.

C'est sur le rattachement des quelque 40 syndicats de la Rive-Sud au nouveau Conseil central de la Montérégie que le débat a porté. Claude Leduc,

de la STRSM, a vigoureusement plaidé pour le maintien du lien avec le Conseil central du Montréal métropolitain. «Les syndicats de la Rive-Sud ne s'identifient pas à la Montérégie et l'appartenance, ça ne s'impose pas!», a-t-il lancé au délégué-es.

Mais ces derniers ont été davantage sensibles à l'argumentation développée, par exemple, par le vice-président Marc Laviolette, qui a plaidé en faveur d'une meilleure cohérence politique. «Votre argumentation ne résiste pas à la réalité. Elle ne tient pas le voyage», a-t-il dit dans une intervention qui a marqué le débat.



■ Le vice-président Marc Laviolette a fait une intervention de poids dans le débat sur les conseils centraux.



■ Le vice-président responsable de la mobilisation, Roger Valois, a présenté aux délégué-es les travailleuses et les travailleurs qui vivent actuellement un conflit.



■ Une présence remarquée au congrès, celle de Allain Ferris, un militant syndical de la compagnie d'alimentation A.E. Staley, de Decatur, en Illinois, où les 780 syndiqué-es sont en lock-out depuis juin 1993, comme le sont ceux d'Ogilvie depuis juin 94. Les deux groupes ont le même employeur, ADM, et leur histoire est similaire.

LES FÉDÉRATIONS

UN DÉBAT D'UNE HAUTE QUALITÉ

C'est autour de la place des professionnels dans le mouvement que se sont déroulés les plus importants débats sur la proposition touchant les fédérations.

Quatre heures ont été nécessaires pour clarifier les choses.

Plusieurs dirigeants et militants de la Fédération des professionnels ont plaidé, avec succès, la nécessité pour le congrès de reconnaître le droit des professionnels qui veulent se syndiquer de pouvoir le faire sur la base d'un syndicalisme de type professionnel ou de type industriel.

Le président Michel Kane, le vice-président Michel Tremblay, Jacques Guénette et Serge Labrie, anciens membres de l'exécutif de la FPPSCQ et Quinto Bannori, le président du SPPASQ, le principal syndicat affilié à la fédération, sont venus tour à tour plaider que le moment était crucial pour évaluer la capacité de la CSN de pouvoir continuer de représenter le plus large éven-



■ Michel Kane, président de la FPPSCQ.

tail possible de salariés. Le résultat du vote sur l'amendement qu'ils avaient déposé leur a indiqué que le congrès avait compris leur appel.

Jacques Desmarais, du Syndicat des professeurs de l'UQAM, est intervenu pour rappeler les fondements historiques de ce type de syndicalisme.

Dans son discours d'ouverture, le président Gérald Larose avait d'entrée de jeu affiché les couleurs. Faisant directement allusion au projet

de création d'une Fédération de la santé et des services sociaux, il affirmait: «J'admets qu'à première vue, la pensée d'affronter un seul employeur en étant regroupés tous ensemble dans une même association peut avoir quelque chose de séduisant. (...) Mais confrontée au réel, c'est autre chose. Si un tel regroupement était décidé en dehors de la volonté de celles et de ceux qui veulent exister syndicalement à partir de leur métier ou de leur profession, sans qu'ils aient une garantie d'expression structurelle de cette légitime sensibilité, nous ferions une erreur. Nous n'avons pas su et nous n'avons pas pu, dans un passé relativement récent, garder au sein de notre mouvement des groupes importants (...). Prenons donc les moyens de ne pas répéter ces erreurs.»

Le président de la FAS, Louis Roy, et la vice-présidente



■ Louis Roy, président de la FAS.

Francine Lévesque ont tour à tour fait valoir que leur organisme faisait preuve d'une nouvelle ouverture quant à la capacité d'accueillir de nouveaux membres en valorisant les secteurs.

C'est dans cette perspective que le congrès a accepté qu'un comité confédéral, composé de trois membres de la FAS, de trois membres de la FPPSCQ et de deux membres du Comité exécutif de la CSN étudie «la faisabilité de la formation d'une Fédération de la santé et des services sociaux», de même que «les modes de regroupement et de choix les plus indi-

qués pour les professionnelles et professionnels provenant du secteur de la santé et des services sociaux.» C'est au congrès de 1996 que seront soumises leurs recommandations.

Quant aux autres démarches relatives à la recomposition des fédérations et à leur réduction, celles en cours par exemple entre la FTFP et la Fédération de la métallurgie,

le congrès a confié aux instances appropriées le soin de les accompagner et de statuer sur les résultats qui devraient se produire.

LA SANTÉ-SÉCURITÉ DEMEURE DANS LES CONSEILS CENTRAUX ET À LA CONFÉDÉRATION

Des onze propositions présentées par le Comité sur l'organisation de nos ressources, seule celle portant sur le rapatriement dans les fédérations des questions relevant de l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles n'a pas reçu l'aval des délégués-es.

C'est donc dire que le traitement des cas de défense continuera d'être assumé par les conseils centraux et les militantes et militants qui y ont été formés. La proposition du comité visait à ce que ces questions de santé-sécurité soient davantage connectées à la convention collective et à la mobilisation qui peut être faite dans les syndicats.

Plusieurs fédérations ne se



■ Comme à leur habitude, les délégués-es ont suivi les débats avec sérieux et assiduité.

sentaient pas en mesure d'assumer ces nouvelles responsabilités alors que la majorité des conseils centraux tenaient à continuer d'agir dans ce secteur.

Par ailleurs, le congrès a

souhaité une présence plus équitable des femmes à tous les paliers du mouvement. Il a cependant tenu à ce que, ce faisant, on respecte les dispositions des Statuts et Règlements concernant les élections.

LE CONGRÈS ADOPTE UNE DÉCLARATION DE SOUVERAINETÉ

Accueillie avec beaucoup d'émotion et des applaudissements nourris, la Déclaration de souveraineté adoptée par le congrès — dont on peut lire le texte en page 16 — a été qualifiée de «projet noble, avec du souffle.»

Quelques intervenants ont rappelé leurs difficultés à endosser une déclaration de ce genre, ne voulant pas s'engager au nom de leurs membres sur une question politique. Mais cette tendance n'était visiblement pas majoritaire, loin de là. L'une des interventions les plus applaudies fut celle de la présidente du Syndicat des employés de soutien du Cégep de Limoilou. «Je ne

suis pas du tout gênée de voter pour cette déclaration, a dit Lise-Andrée Morin. La CSN défend des objectifs sociaux dont je suis fière. Et la souveraineté représente un moyen essentiel pour atteindre ces objectifs.»

Rosalia Léon, présidente du comité Immigration, a affirmé d'entrée de jeu dans son intervention: «Quand ma famille est arrivée ici, ma mère nous a dit: "Ici, c'est en français que ça se passe".» Ann Gingras, militante au Hilton Québec et vice-présidente du Conseil central de Québec, elle-même d'origine anglophone, est venue témoigner qu'en dépit des difficultés que la question pouvait provo-

quer dans ses relations avec les autres membres de sa famille, elle n'hésitait pas à appuyer cette Déclaration de souveraineté.

Membre de la Commission de consultation régionale de la Montérégie sur la souveraineté, le président du Conseil central de Sorel, René Lachapelle, avait un message pour le congrès: «Après huit jours de consultation, j'en arrive à une conclusion: faut oser, faut aller de l'avant.»

C'est un vétéran syndicaliste de Gec Alsthom de Sorel, André Légaré, qui a eu le mot de la fin. Reconnu depuis longtemps comme un fédéraliste convaincu, André Légaré a fait part au congrès de sa récente conversion. «Vive le peuple libre du Québec!», a-t-il fièrement lancé.

Priorités: emploi, finances publiques et référendum

Par Thérèse Jean

Réforme des programmes sociaux. Endettement des gouvernements. Chômage élevé. Pauvreté. Des services publics à consolider. Dans les prochaines semaines, les rendez-vous pour s'emparer de ces questions ne manqueront pas. À commencer par le budget fédéral, puis le premier budget que le gouvernement du Parti Québécois déposera ce printemps, et le débat référendaire.

C'est pourquoi la CSN fait des questions de l'emploi, des finances publiques et du référendum ses choix stratégiques de l'heure.

Du pain sur la planche. Pour s'y retrouver, la CSN a produit un document d'analyse «*Nos choix stratégiques dans la conjoncture actuelle*» qui, tout en situant dans une perspective stratégique les mandats qui lui sont confiés, traduit la nécessité de convenir collectivement d'un nouveau contrat social où l'emploi sera une priorité incontournable.

La souveraineté: un choix stratégique

D'abord, le débat référendaire est une occasion extraordinaire, croit la CSN, d'engager un processus de changement qui conduira à la définition d'un nouveau contrat social. La CSN est déjà très engagée à ce niveau. Les conseils centraux se font entendre partout où les commissions régionales sur l'avenir politique du Québec se présentent et des interventions au plan national, de même que la mise en place d'une structure de coordination nationale, sont en chantier. La souveraineté fait partie intégrante du projet de société porté par la CSN. À cet effet, le document d'analyse dissipe toute ambiguïté: «*Il n'est pas question pour la CSN d'abdiquer ses responsabilités syndicales envers les membres qu'elle représente, notamment en matière de négociation ou de revendica-*



Plusieurs milliers de personnes ont bravé le froid, le 12 février, pour participer à la marche de protestation contre les attaques du gouvernement fédéral sur les programmes sociaux et les compressions appréhendées dans le prochain budget Martin.

tion, du fait de son implication dans le camp souverainiste. Mais d'autre part, il n'est pas question non plus pour elle de poser des conditions ou de marchandiser son adhésion à la souveraineté.»

Finances publiques

Les politiques budgétaires sont aussi comprises dans la définition d'un nouveau contrat social. Tant la sortie du budget fédéral que celui du Québec mettront à l'avant-plan l'épineux problème de l'endettement des gouvernements. Au fédéral, le sort des programmes sociaux risque de se jouer à travers la production du prochain budget. Au Québec, le gel des dépenses dans les services publics pendant les trois prochaines années s'ajoute aux compressions existantes et compromet les services actuels. Pendant ce temps, on laisse se poursuivre un gonflement dans les coûts des médicaments et dans la rémunération des médecins.

L'endettement des gouvernements exerce de fortes pressions à la baisse sur l'ensemble des acquis de société. Tout cela est préoccupant. Le redressement sera graduel et ne pourra provenir que de la seule reprise économique. Des interventions à plusieurs niveaux seront nécessaires. Parmi celles-ci, on identifie la nécessité de rendre la fiscalité plus équitable et progressive, d'avoir une gestion plus rigoureuse des dépenses en éliminant les chevauchements et les doublons entre le fédéral et le Québec, de se donner une politique monétaire plus flexible et, surtout, de se doter d'une politique globale de l'emploi. Particulièrement dans le secteur public, les défis sont de taille:

chercher des accords qui permettront non seulement de protéger les emplois mais aussi d'assurer des services qui répondent aux besoins de la population, notamment en matière de santé, d'éducation, de formation. Quant à la dure réalité de l'exclusion, la CSN se tourne vers une politique du développement de l'emploi qui comprendrait des mesures de réinsertion au marché du travail articulées aux programmes de sécurité du revenu.

Priorité incontournable: l'emploi

Le 57^e Congrès de la CSN a mis de l'avant en mai dernier une politique globale de l'emploi et lancé le débat sur un meilleur partage de l'emploi. Dans les mois qui viennent, la CSN relancera les travaux et la campagne intersyndicale sur la réduction du temps de travail. Les fédérations et les syndicats seront amenés à considérer cette question comme un enjeu de négociation et à évaluer l'impact d'une telle mesure dans leurs secteurs respectifs. Des outils de travail sont déjà à leur disposition pour les y aider. Mais la réduction du temps de travail n'est pas le seul remède au chômage. D'autres initiatives seront nécessaires et dans le cadre du Forum pour l'emploi, la CSN se préoccupera de ce qui peut être fait pour les jeunes (voir page 15). Également, elle investira la question de l'emploi en regard du milieu communautaire, afin d'évaluer le potentiel d'emplois d'utilité sociale qui peut en découler. Plus particulièrement, des efforts seront déployés pour coordonner entre les fédérations et les conseils centraux un meilleur arrimage entre le développement sectoriel et régional.



Une manif, ça part bien une journée

Des délégués au 8e Congrès spécial de la CSN, dont ceux du Syndicat des journalistes de Radio-Canada qui relèvent également du Code canadien du travail, se sont levés très tôt, le 17 février, pour manifester avec les grévistes de la minoterie Ogilvie devant leur entreprise, dans le Vieux-Montréal, entre 7 h et 9h.

En grève depuis le 6 juin dernier, les 116 travailleurs d'Ogilvie luttent pour protéger leurs droits syndicaux et leurs emplois, ainsi que pour obtenir l'enchâssement de dispositions anti-briseurs de grève dans le Code fédéral du travail.

M.C.

DISRAËLI

Poursuite contre la Coopérative agricole

Le Conseil central des syndicats nationaux de Thetford-Mines (CSN) a intenté une poursuite d'un peu plus de \$20,000 contre la Coopérative agricole de Disraéli pour avoir déclenché prématurément un lock-out contre ses seize employés. Selon les représentants syndicaux, le droit de grève et de lock-out était acquis le 29 novembre, et non pas le 24 novembre, journée où l'employeur a décrété le lock-out. La direction de la coopérative ne s'est pas conformée au Code du travail lors de l'émission

de l'avis de lock-out, affirme la poursuite. Par ailleurs, le directeur général de la Coopérative a été congédié, le premier février. Du côté syndical, on a accueilli cette nouvelle comme une bouffée d'air frais: on espère que le départ de M. Michel Jolicoeur relancera la négociation, laquelle achoppe principalement

sur la formation professionnelle, la double échelle salariale, les horaires de travail, le droit pour une commis-caissière à l'allocation des vêtements de travail comme y ont droit ses autres collègues masculins, le travail des contremaîtres et le versement des primes en temps supplémentaire. M.C.

Prochaine parution de Nouvelles CSN : le 15 mars

FOREX

Règlement entériné à 86%

Les 140 syndiqués de l'usine de panneaux gaufrés orientés Forex (FTPF-CSN), à Saint-Michel-des-Saints, se sont prononcés dans une proportion de 86% en faveur d'un nouveau contrat de travail à la suite d'une négociation qualifiée de «longue et ardue» par le président du syndicat Yvon Gaucher.

D'une durée de trois ans et demi, la nouvelle convention contient des augmentations de salaire totalisant \$1.45 l'heure et un montant rétroactif de 45 cents l'heure travaillée entre septembre 1994 et février 1995, haussant le salaire horaire moyen de \$15.20 à \$16.65. Elle prévoit désormais que l'em-

ployeur assumera 50% du régime d'assurance collective et qu'il versera un montant de 20 cents l'heure au Régime enregistré d'épargne de retraite (REÉR). Autres améliorations: les syndiqués pourront prendre 4 semaines de vacances et toucher à ce moment-là 8% de leur salaire après huit ans d'ancienneté,

plutôt qu'après dix ans comme antérieurement; et les contremaîtres ne pourront plus exécuter les travaux effectués par les syndiqués. On a également renforcé les clauses touchant les changements technologiques et celles concernant la santé-sécurité au travail.

M.C.

GARDERIES

Un rapport satisfaisant

C'est avec satisfaction que la CSN a accueilli le rapport, rendu public le 17 février, du groupe de travail sur le financement des services de garde mis sur pied à l'automne 1994 par la ministre Pauline Marois. Le groupe, dont la CSN faisait partie, a d'abord établi à l'unanimité la nécessité d'améliorer le financement des services de garde et le salaire du personnel des garderies, «ce qui rejoint les revendications que nous mettons de l'avant depuis de nombreuses années», a commenté la vice-présidente de la CSN Claudette Carbonneau.

Le comité recommande, entre autres, un rattrapage salarial annuel et la mise en place d'un modèle de normalisation des salaires et des tarifs;

ce qui devrait mettre fin au roulement excessif qui afflige le réseau et alléger considérablement les négociations locales. Le rapport propose également la création de comités régionaux, rejoignant ainsi les recommandations du comité CSN sur les services de garde adoptées par le Conseil fédéral de décembre 1994.

Seule note sombre au tableau: le comité n'a prévu aucune réglementation des services de garde en milieu sco-

laire. «Il est pourtant urgent d'établir enfin clairement les rôles respectifs de l'Office des services de garde à l'enfance et du ministère de l'Éducation afin de mettre un terme à la disparité dans la qualité des services offerts d'un établissement à l'autre», a déclaré Claudette Carbonneau. L.L.



FERMÉ DEPUIS LE 29 SEPTEMBRE

Le Baron de Sherbrooke reprend du service

Fermé depuis le 29 septembre dernier à la suite d'une faillite, l'Hôtel Le Baron, à Sherbrooke, rouvre ses portes ce 3 mars grâce à l'initiative des syndiqué-es. Après des négociations avec l'homme d'affaires Léonard Roberge, qui a acquis l'établissement au lendemain de la faillite, les employé-es ont fondé une coopérative pour devenir concessionnaire du nouveau Complexe Le Baron, situé sur la rue King ouest. Appuyée et conseillée par la CSN, le Conseil central de l'Estrie et le Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emplois, la nouvelle Coopérative de travail en hôtellerie de Sherbrooke opérera désormais un hôtel de 77 chambres (plutôt que 132) avec 24 employé-es (plutôt que 75). La coordonnatrice de la coopérative, Chantal Brown, a précisé qu'une



Une partie de la nouvelle équipe du Le Baron, maintenant réunie en coopérative autant qu'en syndicat, et concessionnaire de l'établissement.

cinquante d'étudiants et d'employés âgés de plus d'une cinquantaine d'année qui travaillaient antérieurement à l'hôtel ont décidé plutôt de prendre leur préretraite ou de se retirer. Elle a aussi indiqué que les conditions de travail prévalant avant la fermeture

sont maintenues. Pour Chantal Brown, il est clair que «si nous avons pu nous lancer en coopérative, c'est que les employé-es de l'hôtel avaient pris plus de responsabilités ces dernières années dans le cadre de la prise en charge de l'organisation du travail par le syndicat.» M.C.

Scabs: les délais sont trop longs!

La première vice-présidente du conseil central de Québec, Ann Gingras, a invité la ministre de la Concertation et de l'Emploi, Louise Harel, à accélérer les procédures d'enquête dans les conflits de travail où il y a des briseurs de grève. Dans sa lettre adressée le 14 février, Ann Gingras cite en exemple la situation à la Scierie Réal Grondin, en Beauce, où les 53 employé-es sont en grève depuis le 10 août: «...le syndicat a demandé une enquête sur l'utilisation de "scabs" par leur employeur et ce, depuis le 6 janvier 1995. Malheureusement, l'enquêteur nommé



Luc Rochette, président du syndicat de la Scierie Réal Grondin, et Jean-Louis Rodrigue, un militant.

au dossier n'est intervenu que le 13 février 1995... un délai inacceptable dans ces circonstances». Elle a aussi dénoncé la «lenteur de l'appareil gouvernemental suite notamment à des coupes de postes à votre ministère.» Selon Ann Gingras, afin que les employeurs

se conforment vraiment aux dispositions anti-briseurs de grève contenues dans le Code du travail du Québec, «il doit y avoir enquête dans des délais très courts. Sinon, justice ne peut être rendue envers ces travailleuses et travailleurs en conflit.» M.C.

8 MARS 1995

Un pas vers... La marche des femmes contre la pauvreté



C'est le 26 mai que les femmes entreprendront depuis Montréal, Longueuil et Rivière-du-Loup une marche sous le thème «du pain et des roses» devant les mener jusqu'à Québec. Cette vaste coalition anti-pauvreté, dont la CSN est membre, a été créée à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec pour rallier les femmes et les hommes à des revendications pour faire changer le cours des choses.

Le thème, qui s'inspire d'une grève d'ouvrières du vêtement au début du siècle, n'a en rien perdu de son actualité: aujourd'hui encore, les femmes réclament des emplois et de meilleurs salaires — ce qui est le pain —, mais aussi une meilleure qualité de vie — les roses.

À l'occasion du 8 mars, la CSN invite les syndicats et les conseils centraux à faire un pas vers la marche des femmes contre la pauvreté. Un pas autour de l'entreprise, vers le conseil central ou sur la rue principale, et que l'on additionnera ensuite à ceux des autres femmes du syndicat, du conseil central et de la CSN.

Chaque syndicat est donc invité à relever le nombre de kilomètres parcourus et à faire parvenir le total au service de la condition féminine. Les résultats seront rendus publics dans une prochaine édition de *Nouvelles CSN*. L.L.

Artistes pour la Paix 94

Les Artistes pour la Paix, organisme qui regroupe plus de 500 artistes Québécois de toutes disciplines, a désigné le sculpteur Alex Magrini et l'auteur-compositeur Florant Vollant lauréats du titre «Artiste pour la

Paix de l'année 1994».

Magrini est ce sculpteur de Chicoutimi qui transforme des armes en objet d'art. Vollant est le co-fondateur du groupe Kashtin avec Claude McKenzie.

J.-P. P.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Le français, c'est aussi poser des gestes!

Dans le cadre de la *Semaine du français au travail 1995*, les salarié-es de la CSN sont invités à participer, le vendredi 17 mars, à un pique-nique linguistique.

Au menu du jour: une dictée donnée par le président Gérald Larose, qui a su très bien jouer, l'an passé, le rôle de professeur d'école primaire. Chaque participant et participante s'auto-corrige. Donc, il ne faut pas être gêné.

Vous aurez également au menu des jeux linguistiques auxquels vous fera participer le secrétaire général Pierre Paquette. Le tout se déroulera, bien sûr, sous le signe de l'humour.

De plus, vous pourrez entendre des témoignages de personnes qui vont venir nous faire part de leur expérience en matière de francisation. Michel Rioux agira à titre d'animateur de cet événement.

Le pique-nique linguistique aura lieu le vendredi 17 mars, de midi à 13 heures 30, dans les salles B-C, au sous-sol du 1601 de Lorimier. Apportez votre goûter, vos crayons et du papier. Nous ferons tirer trois prix de participation.

Rappelez-vous: *La Semaine du français au travail 1995* se déroule du 13 au 17 mars. L'Office de la langue française a distribué une affiche au verso de laquelle on trouve des exemples de jeux linguistiques que vous pourrez photocopier selon vos besoins. Faites preuve d'originalité pour inciter les gens à participer, en grand nombre, dans leur milieu de travail.

Jacinthe Pilon

BIENVENUE

Multiver

C'est à la quasi unanimité que les 101 travailleurs de Multiver Ltée ont rejeté le local 1135 des Vitriers travailleurs du verre pour s'équiper d'un syndicat autonome affilié à la CSN. Un vote sous supervision d'un officier du ministère du Travail, tenu le 7 février, a en effet donné les résultats suivants: CSN: 79; Vitriers: 1; Teamsters (local 1999): 0; nuls: 3. Multiver Ltée est une entreprise spécialisée dans le verre scellé utilisé dans la fabrication de fenêtres. Elle est située à Vanier, en banlieue de Québec.

Rappelons que le local 1135 a été mis en tutelle à l'été 94 et que certains de ses dirigeants sont l'objet de poursuites pour fraude au comité paritaire du verre plat.

Auberge Estrimont

Fort de l'adhésion de 83% des 70 salarié-es concernés, le Syndicat des employé-es de l'Auberge Estrimont CSN a déposé sa requête en accréditation le 30 janvier. Une perte pour le local 9400 des Métallos-FTQ et un gain pour la Fédération du commerce CSN, déjà la plus représentative du secteur hôtellerie-restauration au Québec.

Transport sanitaire Bisson

Est désormais accrédité pour représenter ses 84 membres, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Transport Sanitaire Bisson - CSN, une entreprise de Laval qui fait la cueillette des ordures et le déblaiement des routes.

Saint-Fulgence

C'est un village du Sa-

guenay-Lac-Saint-Jean, où les cinq employées de la caisse populaire du même nom sont devenues la 50e des unités de négociation représentées par le syndicat des caisses pop de la région, lequel compte maintenant 740 membres.

Garderie Funville

Les 16 travailleuses de la garderie Funville, au Centre hospitalier Douglas de Verdun, ont également adhéré à un syndicat régional, celui des travailleuses en garderie de Montréal.

Aqua-Leader

Les 102 travailleurs du fabricant de piscines Aqua-Leader, à Longueuil, ont reçu la reconnaissance officielle de leur syndicat CSN par le ministère du Travail, c'est-à-dire son certificat d'accréditation. J.-P. P.



Avec 1,300 membres, la CSN devient la principale centrale syndicale au Casino de Montréal. À la suite d'une entente intervenue le 17 février entre les porte-parole de la Société des Casinos du Québec et les représentants de la CSN, rien ne fait plus obstacle à ce que le Commissaire général du travail accrédite deux nouveaux groupes affiliés à la CSN et représentant quelque 900 travailleuses et travailleurs du Casino de Montréal. Les parties se sont en effet entendues sur la composition de ces deux nouveaux groupes. Un premier représentera les 710 em-

ployé-es affectés aux caisses, au comptage et à la chambre forte, à l'entretien, au Keno, aux machines à sous, au service à la clientèle et au salon VIP. Un autre groupe réunira les 170 personnes du département de la sécurité.

Le vice-président de la CSN responsable de la mobilisation et de l'organisation, Roger Valois, a fait le commentaire suivant: «À l'instar de Loto-Québec, le fait d'avoir un Casino avec des employé-es syndiqué-es est une garantie de transparence pour la population».

M.C.

La rue n'est pas un jeu!

Pour les jeunes itinérants de Montréal, le Refuge des jeunes représente une halte où ils peuvent trouver un souper, un lit, un petit déjeuner, une douche et rencontrer des gens qui les aideront à s'en sortir.

Cette année encore, le Refuge des jeunes vous invite à donner pour atteindre son objectif de 125 000 \$.

Donnez-leur un lieu et des rencontres qui pourront faire tourner la chance.

Dan Biggs

Refuge des jeunes de Montréal

Faites parvenir vos dons au:
Refuge des jeunes,
 3767, rue Béri,
 Montréal (Québec) H2L 4G7
 Tél.: (514) 849-4221

Le Refuge des jeunes: pour qu'ils cessent de survivre et recommencent enfin à vivre
 Vous trouverez ci-joint mon chèque/mandat au montant de: _____ \$
 Veuillez cocher cette case si vous désirez un reçu pour vos fins d'impôt

Nom: _____ Adresse: _____
 Ville: _____ Code postal: _____ Téléphone: _____

No. de chèque: 0000 54 2 01

AU-DELÀ DES MIRAGES

un document vidéo sur le phénomène des sectes



réalisé par
Jorge MARTINEZ

VHS, 1993, 24 min

Un être cher vous semble tout à coup avoir un comportement bizarre, ou des réflexions qui ne lui ressemblent pas, comme s'il était manipulé par quelqu'un d'autre. Puis vous apprenez qu'il fréquente depuis quelque temps une secte religieuse, ou une association qui cache en réalité une telle secte, ou encore un gourou quelconque apôtre du «développement personnel». Vous vous inquiétez, avec raison. Que faire?

Info-Secte vient de réaliser avec le Vidéographe un documentaire de 24 minutes sur le phénomène des sectes religieuses et les dangers que celles-ci représentent pour les personnes qu'elles réussissent à endoctriner. Enrichi des témoignages de deux ex-adeptes de ces sectes, le vidéo aborde des sujets comme «Comment expliquer l'attrait pour les sectes?», «Comment arrive-t-on, un jour, à rompre le charme?» On peut se procurer ce vidéo en s'adressant au Vidéographe, 4550 Garnier, Montréal H2J 3S7; (514) 521-2116.

Info-Secte met également à la disposition du public un des plus importants centres de documentation et de consultation au Canada sur les sectes et sujets connexes. Il offre aussi divers services de support et de «désintoxication» aux victimes de ces sectes et à leurs proches. Renseignements: (514) 274-2333. J.-P. P.

LA QUESTION...



FLASH

Se mobiliser pour les jeunes

Le Forum pour l'emploi vient de lancer son programme «Action Emploi Jeunesse», une opération de mobilisation à l'échelle du Québec pour s'attaquer au chômage des jeunes et faciliter leur intégration au marché du travail. C'est une invitation aux groupes et personnes intéressés à se regrouper autour d'initiatives et de projets régionaux ayant pour objectifs de:

- donner accès aux jeunes à une information plus concrète sur le marché du travail et à des stages en entreprise permettant de faciliter leur orientation, leur apprentissage et leur passage de l'école au marché du travail;
- réorganiser le travail



Gérald Larose (à droite sur la photo), qui représente la CSN au Forum pour l'emploi présidé par Claude Béland, participait à l'annonce officielle du programme «Action Emploi Jeunesse».

dans les entreprises privées et publiques pour favoriser l'insertion des jeunes, par exemple par le partage du travail ou la réduction du temps supplémentaire;

- créer des places aux jeunes à travers le développement de projets com-

munautaires, municipaux et locaux utiles à la collectivité;

- soutenir l'initiative des jeunes dans leurs projets d'entreprises, individuelles ou collectives.

Renseignements: (514) 987-3822.

J.-P. P.

Alma: un OUI retentissant à la CSN

Suite à un avis de désaffiliation déposé en novembre, le Syndicat national des travailleurs des pâtes et papier d'Alma, qui regroupe quelque 675 travailleurs d'Abitibi-Price, a confirmé son adhésion à la CSN et à la FTFP dans une proportion de 89%, au cours d'un vote à scrutin secret tenu le 22 février.

Ravi du résultat, le président Bertrand Har-

vey a dit que ce vote est révélateur de l'état d'esprit des membres. «L'interprète le fait que seulement 104 travailleurs se soient prévalus de leur droit de vote comme une indication que les autres sont satisfaits», a-t-il dit, ajoutant qu'à la veille de fêter son 60e anniversaire, son syndicat avait mené le débat sur le maintien de l'affiliation dans la plus grande ouverture possible. «Toutes les questions

ont été posées et les représentants de la CSN ont donné toutes les explications réclamées par nos membres», a confié Bertrand Harvey.

Ce dernier a indiqué que son syndicat entendait poursuivre ce qui a déjà été entrepris en établissant de nouvelles relations patronales-syndicales. «Cette orientation a été confirmée par 92% des membres», a-t-il rappelé.

M.R.

Décès de Paul A. Gagnon et d'Edgar Lavoie

La CSN a perdu ces derniers jours deux camarades qui ont consacré leur vie à la défense des intérêts des membres des syndicats auprès desquels ils ont milité. Paul A. Gagnon, un ouvrier de la métallurgie de Sorel qui a été salarié à la Fédération de la métallurgie de 1961 à 1981, est décédé à l'âge de 69 ans. Il avait pris sa retraite en 1981. Il était le père de Denis Gagnon, salarié à la CSN. Edgar Lavoie, militant à l'Hôpital de Chicoutimi et salarié durant de nombreuses années à la FAS et à la Fédération du commerce, est décédé à Chicoutimi à l'âge de 57 ans. Il avait pris sa retraite il y a moins de deux ans. Nous offrons nos plus sincères condoléances aux familles. M.R.

DÉCLARATION DE SOUVERAINETÉ

NOUS, QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS,

constituant à titre égal à tous égards le peuple du Québec et agissant par nos représentants démocratiquement élus à l'Assemblée nationale, affirmons et décidons ce qui suit:

QUE nous formons de fait une nation et que cette nation peut de droit se proclamer souveraine et exercer dès lors tous les droits et pouvoirs inhérents à la souveraineté.

QUE cette nation qui s'est constituée à travers quatre siècles d'existence, qui s'est enracinée en sol québécois, qui s'est constamment enrichie par l'apport de nouveaux arrivants de toutes provenances, peut ainsi se réclamer notamment des réalités suivantes: sa longue durée dans l'histoire; ses efforts continus depuis plus de deux siècles pour se libérer d'abord de la domination coloniale, ensuite de l'autorité centralisatrice fédérale; sa volonté constante mais toujours refoulée d'obtenir les pouvoirs indispensables à la promotion de ses intérêts vitaux; enfin le fait d'une langue commune, qui est aussi la langue officielle, le fait d'un immense territoire déjà fixé juridiquement et intangible, le fait démographique d'une population amplement suffisante, et le fait de structures législatives, judiciaires et exécutives déjà en place, elles-mêmes obtenues grâce à des luttes de caractère souverainiste.

QUE notre histoire manifeste, à l'évidence, une intention obstinée de nous gouverner nous-mêmes, qui n'a jamais connu d'autres limites que celles imposées soit par la force, soit par la contrainte politique d'institutions contrôlées par d'autres.

QUE l'actuelle constitution du Canada, succédant à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a été adoptée sans l'accord du Québec et contre le gré de son gouvernement et de son Assemblée nationale.

QUE toutes nos tentatives de compromis constitutionnels se sont invariablement heurtées à l'intransigeance de la fédération.

QUE dans un univers aujourd'hui radicalement transformé, mais dans une situation constitutionnelle et politique qui au contraire ne change pas, nous sommes convaincus qu'il faut, avant qu'il ne soit trop tard, inverser la dynamique historique qui nous menace et fonder notre indispensable pouvoir sur l'assise d'une souveraineté politique pleine et entière.

DANS CETTE INTENTION,

il convient d'exprimer l'esprit qui nous anime et les valeurs qui nous rassemblent.

NOUS, QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS,

proclamons notre foi dans la démocratie, la liberté, la justice sociale, la tolérance, l'égalité, l'État de droit, la coopération internationale et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous voulons que le Québec souverain soit une terre de solidarité: solidarité entre les personnes, entre les groupes, entre les communautés et avec les nations autochtones; solidarités sociales, économiques et culturelles, dans le respect des diversités; solidarité avec les générations futures par le respect de l'environnement; enfin solidarité avec la communauté internationale.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, NOUS,

par nos dits représentants légalement habilités à ce faire, décidons l'adoption de la présente loi.